



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 OCTOBRE 2023 A 19 H 30

Conseillers en exercice : 12

Conseillers Présents : 10

Sont présents :

M. Sébastien GUINET, Maire, Président de séance
M. Cédric PAUGET, adjoint au maire
Mme FERRAUX BLANC Magalie, adjointe au maire
Mme Véronique ARRIGONI, conseillère municipale,
M. Laurent INVERNIZZI, conseiller municipal,
M. Nicolas CARTONNET, conseiller municipal,
Mme Sylvia FAILLARD, conseillère municipale,
Mme Suzanne LOCATELLI, conseillère municipale,
M. José PEREIRA, conseiller municipal,
Mme Maryline PIERRAT, conseillère municipale

Sont excusés :

M. Daniel GOUJON, M. Jérôme MARTIN

Convocation adressée le 20 OCTOBRE 2023

M. Nicolas CARTONNET est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal du conseil municipal du 5 septembre 2023 adopté à l'unanimité

M. le Maire demande de rajouter deux questions à l'ordre du jour :

- Rénovation éclairage public rue des Léchères,
- Décision modificative sur le budget

M. le Maire fait lecture de la lettre de démission de M. GOUJON Daniel, en qualité de Maire adjoint et conseiller municipal.

Il est ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour :

Question n° 1 :

• **Intégration jeune au comité consultatif « jeunesse, sport et animation »**

Par délibération du conseil municipal du 15 juillet 2020 le conseil municipal décidait la création d'un comité consultatif jeunesse, sport, culture et animation.

Melle Laurine INVERNIZZI (13 ans) souhaite intégrer ce comité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, intègre Melle Laurine INVERNIZZI au comité consultatif jeunesse, sport, culture et animation.

Question n° 2 : Choix maître d'œuvre travaux ancienne école

Par délibération du 26 juillet 2023, M. le Maire était autorisé à engager une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réfection du bâtiment public de l'ancienne école rue du Château.

Trois cabinets ont été sollicités pour une mission de BASE + DIAG + EXE + OPC avec une remise des offres au 18 octobre 2023.

La commission d'appel d'offres réunie le 25 octobre 2023 a examiné les offres reçues :

- ART'BEL de Bourg en Bresse
- Espace Projet architecture d'Ambérieu
- Jack MERMET de Belley

Elle a estimé que les taux d'honoraires étaient élevés et qu'il conviendrait de négocier pour obtenir une meilleure offre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, suit l'avis consultatif de la commission d'appel d'offres et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour engager une négociation avec les trois Cabinets.

Dans l'attente, la décision du choix du maître d'œuvre est reportée à un prochain conseil municipal.

Question n° 3 : Choix emprunt travaux rue des Léchères

M. le Maire rappelle la décision du dernier conseil municipal de consulter pour réaliser un emprunt afin d'assurer le financement des travaux de voirie rue des Léchères.

Six banques ont été sollicitées pour un montant de prêt de 250 000 € sur une durée de 15 à 20 ans à taux fixe avec un début de remboursement en janvier 2024.

Quatre banques ont répondu et au vu du tableau d'analyse des offres, il est décidé, à l'unanimité, de ne pas souscrire à l'emprunt pour ce programme de travaux de voirie.

Il est décidé que la souscription d'un emprunt pour les travaux de réhabilitation des bâtiments voisins de la mairie sera envisagé lorsque le plan de financement sera plus avancé.

Question n° 4 : Remboursement Mme FERRAUX BLANC frais pour octobre rose

Pour l'organisation « d'octobre rose » Mme FERRAUX BLANC Magalie a engagé des frais chez divers fournisseurs Jonami Limited : 15.98 €- MGS Italia SRL 75.60 €- Amazone 34.15 €.

Il convient de lui rembourser la somme totale de 125.73 €

Question adoptée à l'unanimité

Question n° 5 : Tarifs salle des fêtes et prêt occasionnel

La commission association culturelle et sportive s'est réunie 21 septembre 2023.

Les membres suggèrent de ne pas augmenter les tarifs de la location de la salle des fêtes pour l'année 2024 car ces dernières années ceux-ci ont été augmentés et proposent de rajouter sur le règlement que la salle serait prêtée gratuitement à certaines occasions.

Les tarifs pour les chapiteaux restent inchangés.

Question adoptée à l'unanimité

Question n° 6 : Rénovation éclairage public rue des Léchères

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a engagé des travaux de rénovation de la voirie rue des Léchères et qu'il a sollicité le syndicat Intercommunal d'Energie et de e-Communication de l'Ain pour la rénovation de l'éclairage public.

Le SIEA a fait parvenir à la commune un avant-projet avec le plan de financement prévisionnel qui s'élève à la somme totale de 43 900 € TTC avec un reste à charge pour la commune de 27636.84 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnel présenté par le SIEA et
Autorise M. le Maire à signer le plan de financement et engager les démarches en vue de la réalisation de ce projet.

Question n° 7 : Décision modificative sur le budget

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'électricité et de e-communication de l'Ain va réaliser un appel de fonds de 85 % du montant de la dépense soit la somme de 23 492 €.

Considérant que cette dépense doit être inscrite au budget en section de fonctionnement au c/65541

Considérant que pour régulariser la situation, il y a lieu de procéder à une décision modificative sur le budget primitif 2023

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide la modification budgétaire comme suit :

Virement de crédit :

Du c/022 « dépenses imprévues » : -19 770 €

Du c/60632 « ftes petit équipement » : - 3 722 €

Au C/ 65541 : « contribution au fonds de compensation des charges territoriales + 23 942 €

Question n° 4 : Questions diverses

M. le Maire rend compte du virement de crédit qu'il a effectué pour régulariser un trop versé de Haut Bugey Agglomération au regard des attributions de compensation 2022.

Cette décision modificative sur le budget s'est réalisée de la façon suivante :

Virement de crédits

du c/022 « dépenses imprévues » - 230 €

au c/6718 « autres charges exceptionnelles » +230 €

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00

Le secrétaire de séance
Nicolas CARTONNET

Le Maire
Sébastien GUINET

